

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
22 septembre 2023

**Présents** : Jacques BIDLUN - Christine GRASS - Francis CAUDERLIER -- Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD - Bernard ESCHENBRENNER - Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU - Pauline PAUTHIER -- Bernard VINGUOY - Emilie ENNELIN - Pascal GUILLET - Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Adèle COSTE (proc. à Christine GRASS) - Fanny FULLOY (proc. à Claudine PERTUISOT)

**Secrétaire** : Christine GRASS

<b>ORDRE DU JOUR</b>		
<i>Nomination d'un(e) secrétaire de séance</i>		
<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/63-10-23	Modification du tableau des effectifs	Rapporteur M. le Maire
D/64-10-23	Convention d'objectifs et de financement - Prestation de services ALSH extra-scolaire	Rapporteur P. PAUTHIER
D/65-10-23	Ecole multisports : demande de subvention au Conseil Départemental	Rapporteur P. PAUTHIER
D/66-10-23	Sport vacances : demande de subvention au Conseil Départemental	Rapporteur P. PAUTHIER
D/67-10-23	Levée d'option d'achat	Rapporteur A. PONTENS
<b>Questions diverses</b>		
<i>Vente du terrain avenue de la Pointe de Grave parcelle AH 82</i>		

**Désignation du secrétaire de séance**

Mme Christine GRASS est désignée secrétaire de séance.

La secrétaire présente les points inscrits à l'ordre du jour et les rapporteurs.

**M. Jacques BIDLUN, le Maire prend la parole pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 25 septembre : Procès -Verbal approuvé à l'unanimité**

**D/63-10-23 – Modification du tableau des effectifs**

Vu la délibération n°84-12-22 en date du 5 décembre 2022, créant un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et un poste de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour deux agents remplissant les conditions d'avancement de grade à cette date,

Vu l'arrêté annuel d'avancement de grade n°24-4-23 en date du 24 avril 2023,

Vu l'arrêté n°25-4-23 portant avancement au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté n°26-4-23 portant avancement au grade de brigadier-chef principal,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 29 août 2023

publié le 07 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** à partir du 3 octobre 2023 :

- La suppression d'un emploi au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- La suppression d'un emploi au grade de gardien-brigadier

### **D/ 64-10-23 : Convention d'objectifs et de financement – Prestation de services ALSH extra-scolaire**

La précédente convention avec la CAF est arrivée à échéance. Une nouvelle convention est proposée, dont l'objectif est de soutenir le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et l'accueil de loisirs extrascolaire pour une durée de 4 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention.

### **D/ 65-10-23 Ecole multi sports : demande de subvention au Conseil Départemental**

Par délibération n°78-10-17 en date du 2 octobre 2017, le conseil municipal a décidé de mettre en place l'école multi sports, qui permet aux enfants de découvrir et pratiquer de nombreuses activités sportives, encadrées par des éducateurs sportifs.

Une subvention est accordée par le Département aux collectivités qui mettent en place ce projet, une participation est également demandée aux familles (30 € par enfant et tarif dégressif pour les fratries : 30 € le premier enfant, 15 € le deuxième et 10 € à partir du troisième enfant).

Le budget prévisionnel s'équilibre à 2.475 € en recettes et en dépenses :

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
		Conseil Départemental :	
matériel sportif ou séances Golf à Grayan	200 €	aide activités spécifiques	100 €
		aide éducateur sportif (11€/h + 10h de réunions)	963 €
<b>PRESTATIONS EXTERIEURES</b>			
éducateur sportif (2h30/semaine + tps de réunion préparation)	2 275 €	participation des familles : 30€/enfant	480 €
		subvention commune	932 €
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>2 475 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>2 475 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la reconduction de l'école multisport pour l'année scolaire 2023 / 2024,
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter la subvention du conseil départemental.

### **D/66-10-23 Sport vacances : demande de subvention au Conseil Départemental**

La commune a mis en place depuis 7 ans le projet « sport vacances » subventionné par le Département.

Cette activité s'est déroulée aux vacances de Toussaint, d'hiver, de Pâques et d'été, pour une durée totale de 19 jours et a rencontré beaucoup de succès auprès des jeunes Verdonnais.

publié le 07 novembre 2023

Le budget prévisionnel s'équilibre à 6.075 € en recettes et en dépenses :

DEPENSES		montant	RECETTES		montant
éducateur sportif (7h30/j) + réunions de préparation		4 075 €	Conseil Départemental		
Achat Matériel			nombre d'heures d'encadrement		1 254 €
			Réunions		55 €
			intervention Club Sportif local		150 €
activités spécifiques :			Prestataires Sportifs avec acte pédagogique		288 €
TOUSSAINT		450 €	transports		300 €
HIVER		200 €	intersports vacances		150 €
Pâques		200 €	<b>TOTAL CD</b>		<b>2 636 €</b>
ÉTÉ		1 000 €	après application du coefficient de solidarité : 1,20%		932 €
mise en place intersports vacances		150 €	Participation des familles		730 €
			PSO CAF		1 777 €
			Commune		
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES</b>		<b>6 075 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES</b>		<b>6 075 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de renouveler l'activité « sport vacances » lors de l'année scolaire 2023 / 2024, pour une durée totale de 19 jours répartis sur les différentes vacances scolaires (4 jours Toussaint, 3 jours hiver, 4 jours Pâques et 8 jours été).
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention au Département

### D/ 67-10-23 Levée d'option d'achat

La commune a contracté en 2018 un crédit-bail auprès de la société DIAC (Mobilize Financial Services) pour le véhicule de la police municipale DACIA Dokker pour un loyer de 352,09 € / mois sur 60 mois. Le montant de l'option d'achat pour en devenir propriétaire s'élève à 303,68 €.

Le contrat s'achevant en décembre 2023, il est proposé de lever cette option d'achat afin de conserver ce véhicule. Les crédits ont été ouverts au BP 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de lever l'option d'achat pour conserver le véhicule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



La Secrétaire de séance,

Christine GRASS

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

publié le 07 novembre